



MAIRIE DE FREMECOURT

Département du Val d'Oise - Canton de Pontoise

Rue du Four – 95830 FREMECOURT

Tél : 01-34-66-62-84 – Fax : 09-70-60-52-54

Mail : mairiefremecourt@orange.fr

ARRÊTE MUNICIPAL N° 25/2020

PORTANT MATERIALISATION D'UN PASSAGE POUR PIETONS SUR LA RD 915

Le Maire de la commune de Frémécourt

VU la loi modifiée N° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 415 ;11. R 414.5, R 417.5 ; (A VERIFIER)

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I – septième partie – marques sur chaussée) approuvée par l'arrêté interministériel modifié du 7 Juin 1977,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de créer un passage pour piétons sur la Route Départementale 915 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Un passage piéton sera matérialisé sur la Route Départementale 915.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – septième partie – marques sur chaussée.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article I ci-dessus.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie Nationale de MARINES.

Fait à FREMECOURT le 11 Septembre 2020

Le Maire

Stéphane BALAN

